

**MAIRIE  
DE ARON  
53440**

Tel : 02-43-04-21-02  
Fax : 02-43-08-12-32  
E-Mail : aron.mairie@wanadoo.fr

Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Ont pris part à la délibération
19	19	16

Date de la convocation : 01/09/2023  
Date d'affichage : 01/09/2023

**PROCES VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ARON**

**Séance du jeudi 07 septembre 2023**

Le sept septembre de l'an deux mil vingt-trois à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie d'ARON, sous la Présidence de Monsieur GIFFARD Etienne, Maire.

Présents : MM. GIFFARD. LEFOULON. Mme D'ARGENTRE. MM. MALENFANT. PAUMARD. GIRET. THULARD. SOUVIGNE. Mme LIGER. M. LEGELEUX. Mme BERGUE. CRONIER. M. LEROY. Mmes VALTEL. BRETEAU. PLET.

Absents excusés :

M. LEFEUVRE. Mmes CHAMARET. FORET

M. LEGELEUX Philippe a été élu secrétaire de séance.

OBJET DES DELIBERATIONS :

***Approbation à l'unanimité du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 06 juillet 2023***

***Monsieur le Maire remercie personnellement les élus et la Commune d'Aron concernant la sépulture de sa maman.***

***Communication au conseil des décisions du Maire prises depuis le 06 juillet 2023.***

M. le Maire communique au Conseil les décisions qu'il a prises en application des dispositions des Articles L.2122. 22 et L 2122. 23 du Code Général des Collectivités Territoriales, par délégation du Conseil municipal depuis la séance du 10 juin 2020.

⇒ **DECISION MUNICIPALE N° 15/2023** (cf. plan joint)

Décision de ne pas préempter suite à la DIA de Me Frédéric CADET, notaire à MAYENNE, et reçue en mairie le 17 juin 2023, pour le bien situé 17, rue des Loisirs.

⇒ **DECISION MUNICIPALE N° 16/2023** (cf. plan joint)

Décision de ne pas préempter suite à la DIA de Me Frédéric CADET, notaire à MAYENNE, et reçue en mairie le 11 juillet 2023, pour le bien situé 1, rue de Normandie.

⇒ **DECISION MUNICIPALE N° 17/2023** (cf. plan joint)

Décision de ne pas préempter suite à la DIA de Me Philippe PILLEUX, notaire à MAYENNE, et reçue en mairie le 18 août 2023, pour le bien situé 10, Allée des Noisetiers

⇒ **DECISION MUNICIPALE N° 18/2023** / Devis travaux salle multifonctions

Nous avons signé le devis avec l'entreprise PEREIRA DA SILVA Christophe d'Hambers pour les travaux de démolition de la cloison existante et pose d'une nouvelle cloison dans la salle multifonctions de la salle des sports pour un coût de 9 056.62 € HT, soit 10 867.94 € TTC.

⇒ **DECISION MUNICIPALE N° 19 /2023** / Devis travaux salle multifonctions

Nous avons signé plusieurs devis pour les travaux prévus dans la salle multifonctions de la salle des sports, à savoir :

- Entreprise BOUIN de St Fraimbault de Prières – Electricité /Chauffage pour un coût de 14 195.92 € HT, soit 17 035.10 TTC

- Entreprise LAPIERRE de Jublains – Menuiseries intérieures pour un coût de 15 072.50 € HT, soit 18 087.00 € TTC,

et,

– Menuiseries extérieures pour un coût de 12 155.00 € HT, soit 14 586.00 € TTC

- Entreprise GARREAU d'Aron - Peinture pour un coût de 5 467.34 € HT, soit 6 560.80 € TTC

- Entreprise RAIMBAULT d'Aron – Charpente couverture pour un coût de 6 337.39 € HT, soit 7 604.87 € TTC

↳ **Coût total de l'opération : 62 284.77 € HT – 74 741.72 € TTC**

**Une réunion de préparation de début de chantier sera organisée avec l'architecte, les entreprises et les élus.**

➔ **Arrivée de Martine Liger à 20 h 50**

**M. le Maire demande au conseil s'il a des observations à formuler sur ces décisions puis lui demande de prendre acte de celles-ci.**

**ORDRE DU JOUR :**

**35) Adhésion au groupement de commandes relatif pour la passation et l'exécution de marchés publics d'achat, de fourniture et de gestion de contrats de production d'énergie**

*(Dossier présenté par M.LEFOULON)*

En tant que syndicat départemental d'énergie en Mayenne, Territoire d'énergie Mayenne (TEM) est aujourd'hui coordonnateur d'un groupement de commandes relatifs à la fourniture d'électricité avec un marché en cours d'exécution, dont le terme est fixé au 31 décembre 2024.

Ce groupement repose actuellement sur deux conventions en fonction des différentes puissances proposées (tarifs anciennement bleu et jaune). Afin de procéder à une simplification, le syndicat propose un nouveau groupement de commandes fondé sur une seule et même convention constitutive regroupant toutes les puissances d'abonnement.

Dans le cadre de ce nouveau groupement, TEM sera désigné comme coordonnateur en charge de la passation des marchés en résultant et de leur suivi, notamment technique.

Afin de formaliser l'adhésion et de préparer le renouvellement de l'accord-cadre en cours d'exécution, il s'avère nécessaire de signer la convention fixant les rôles et obligations des parties, avant le lancement de la prochaine consultation prévue au début de l'année 2024.

Suite à cette présentation, il est proposé :

- D'approuver l'adhésion De la Commune d'ARON au groupement de commandes à durée illimitée, pour la passation de marchés visant à répondre aux besoins de ses membres et relatifs à l'achat, la fourniture d'énergie et la gestion de contrats de production d'énergie ;
- D'approuver la convention constitutive du groupement de commandes, jointe en annexe ;
- D'approuver la participation de la Commune d'ARON à la passation de marchés groupés relatifs à la passation et l'exécution de marchés publics d'achat, de fourniture d'énergie et de gestion de contrats de production d'énergie ;
- D'approuver la désignation de TEM comme coordonnateur du groupement, pour la passation d'un marché d'achat et de fourniture d'électricité à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 et des marchés suivants ;
- D'autoriser le président de TEM, en tant que représentant du coordonnateur du groupement de commandes, à passer, signer et notifier pour le compte de TEM et des membres du groupement, les marchés et les éventuelles décisions de reconduction, modification et résiliation, ainsi qu'à effectuer toutes les missions qui lui sont dévolues par la convention de groupement ;
- D'approuver la prise en charge par la Commune d'ARON des frais engendrés par TEM pour les opérations de passation et de suivi des marchés tel que précisé par la convention ;
- D'autoriser le Maire d'Aron ou son représentant à signer, au nom et pour le compte de la Commune d'Aron, la convention constitutive du groupement de commandes jointe en annexe, ses éventuels avenants, ainsi qu'à prendre toutes les décisions et mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

### ➔ Arrivée de Magali d'Argentré à 21 h 15

- D'inscrire les crédits correspondants aux budgets de chaque année.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

approuve à l'unanimité, les propositions mentionnées ci-dessus

## **36) Recrutement d'un CUI/CAE aux services techniques**

*(Dossier présenté par M. GIFFARD)*

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, le dispositif « contrat unique d'insertion » (C.U.I.), modifiant le fonctionnement des contrats aidés, est entré en vigueur. Institué par la loi du 1<sup>er</sup> décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion, ce nouveau dispositif a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi, en simplifiant l'architecture des contrats aidés.

Les C.U.I./C.A.E. sont proposés prioritairement aux collectivités territoriales afin de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes à la recherche d'un emploi dans des métiers offrant des débouchés dans le secteur marchand.

Notre commune peut donc décider d'y recourir en conciliant ses besoins avec la perspective d'aider un demandeur d'emploi à s'insérer dans le monde du travail.

Les C.U.I./C.A.E. sont proposés prioritairement aux collectivités territoriales afin de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes à la recherche d'un emploi dans des métiers offrant des débouchés dans le secteur marchand.

Notre commune peut donc décider d'y recourir en conciliant ses besoins avec la perspective d'aider un demandeur d'emploi à s'insérer dans le monde du travail.

Un C.U.I./C.A.E. pourrait être recruté au sein de la commune, pour exercer les fonctions d'agent d'entretien de l'espace rural à raison de 35 heures par semaine.

Ce contrat à durée déterminée serait conclu pour une période de 12 mois à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023 au 30 septembre 2024.

L'Etat prendra en charge 40 % de la rémunération correspondant au S.M.I.C. et exonèrera les charges patronales de sécurité sociale dans la limite de 20 h mensuelles. La somme restante sera à la charge de la commune.

➔ **Le Maire propose à l'assemblée :**

Le recrutement d'un C.U.I./C.A.E. pour les fonctions d'agent d'entretien de l'espace rural à **temps complet** pour une durée de 12 mois soit du 1<sup>er</sup> octobre 2023 au 30 septembre 2024.

➔ **Il est demandé au conseil municipal,**

Vu la loi n°2008-1249 du 01/12/2008 généralisant le revenu de solidarité active et renforçant les politiques d'insertion,

Vu le décret n°2009-1442 du 25/11/2009 relatif au contrat unique d'insertion,

**De décider :**

- d'adopter la proposition du Maire,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

Approuve à l'unanimité, la proposition mentionnée ci-dessus

➔ **Sylvie Cronier demande qu'un état de services soit fait pour chaque agent**

**37) Autorisation de signature d'une convention tripartite relative à la pose d'une canalisation sur la Ville de Mayenne et au droit de la RN 162 de la Commune d'Aron** (Dossier présenté par M. MALENFANT)

M. MALENFANT rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de la déviation Moulay-Mayenne, des travaux connexes ont été réalisés en 2015 afin de rétablir les accès aux parcelles. Des travaux de clôtures, plantations et hydraulique ont également été réalisés.

Au lieudit « la Croisette », à proximité du giratoire de la déviation RN 162 - RD 35, des travaux de busage et de création de fossés ont été réalisés. Depuis la réalisation de ces travaux, régulièrement lors de fortes pluies, des problèmes d'inondation apparaissent dû à l'éboulement des fossés.

Afin de résoudre ce problème d'inondations, il est prévu le busage de ces fossés pour éviter le bouchage de la canalisation existante. Ces travaux sont pris en charge financièrement par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL).

Ces travaux de busage seront réalisés pour une partie sur un terrain privé appartenant à l'imprimerie Floch et pour l'autre partie sur le domaine national de l'Etat (DIRO). Afin de définir les responsabilités de chacun, une convention tripartite entre la commune d'Aron, l'imprimerie Floch et la DIRO doit être rédigée.

Après concertation avec la DIRO, il en ressort que l'entretien de l'ensemble de la canalisation revient à la commune d'ARON. Cet entretien se fera par le biais d'un hydrocurage dès lors que le besoin s'en fera sentir.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le principe que la Commune réalise l'entretien de cette canalisation,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention tripartite entre la Commune, l'imprimerie Floch et la DIRO.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

approuve à l'unanimité, les propositions mentionnées ci-dessus

### **38) Appel à projets : « Rénovations exemplaires des bâtiments » pour la rénovation de la Maison Commune des Loisirs - MCL**

*(Dossier présenté par M.LEFOULON)*

Le projet de réhabilitation et d'extension de la salle des loisirs, afin de rendre cet ensemble immobilier plus fonctionnel et respectueux des normes (accessibilité, consommation d'énergie, incendie, écologique, etc...), a été présenté au Conseil Municipal lors de la séance du 12 mai 2022, complété par la délibération du 08 septembre 2022.

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité la réalisation du projet.

La Région des Pays de la Loire et la Banque des Territoires lancent conjointement un appel à projets « Rénovations Exemplaires des bâtiments » pour accompagner et soutenir les maîtres d'ouvrage publics et privés dans la prise en compte des multiples enjeux écologiques dans la rénovation du parc bâti des Pays de la Loire.

Dans ce cadre, je vous expose qu'il y a lieu de présenter un dossier appel à projet « rénovations exemplaires des bâtiments » afin d'obtenir un soutien financier de la Région Pays de la Loire.

Ce soutien financier est plafonné à 200 000 € par projet.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'autoriser Monsieur le Maire à déposer un appel à projets « rénovations exemplaires des bâtiments » près de la Région.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette demande.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

approuve à l'unanimité, les propositions mentionnées ci-dessus

### **39) Divers**

#### **- Manifestation « 1 naissance-1arbre » / plantations prévues le 18 novembre 2023 à 10 h (Etienne)**

La cérémonie pour la plantation des arbres est fixée au samedi 18 novembre 2023 à 10 h au Parc des Forges avec les familles concernées, soit 16 familles. Il reste à prévoir l'organisation de ce samedi matin (emplacements des arbres : 8 au parc, 8 au terrain de pétanque rue de Baladé, écriteaux aux noms des enfants, etc...)

#### **- Entretien du cimetière (Etienne)**

Monsieur le Maire a reçu en Mairie une nouvelle entreprise qui nous a transmis un devis d'un montant de 6 887.48 € HT pour une prestation d'entretien du cimetière avec un passage 2 fois par mois à compter de septembre jusqu'à fin juin 2024 + frais de déplacements.

⇒ Après discussion,

\* pourquoi ne pas demander des devis aux marbreries pour comparer ?

\* Pourquoi ne pas étudier un aménagement possible par des paysagistes (bâches + cailloux) ?

De plus, Véronique Bergue signale que les lettres sur le monument aux Morts ne se voient presque plus. Un devis pour refaire les noms sera demandé à la marbrerie.

#### **- Rénovation de l'éclairage public du 02 au 27 octobre 2023 (Thierry)**

L'entreprise SANTERNE interviendra à compter du 2 octobre prochain pour la rénovation de l'éclairage public (relamping). Pour rappel, le coût de l'opération s'élève à 55 120 € HT, moins la participation de TEM 20 800 €, moins la DETR de 15 331.93 €, moins le fonds vert de 7 964.07 €, ce qui fait un reste à charge de la Commune de 11 024 €.

#### **- Dossier parcours santé (Etienne)**

Nous avons reçu une réponse négative pour la subvention attendue pour le parcours santé. En effet, il n'y plus d'enveloppe budgétaire. Il nous est conseillé de refaire une demande au cas où une enveloppe « Plan 5000 terrains de sports) serait mise en place en 2024.

En attendant le dossier parcours santé est mis en sommeil.

#### **- INSEE / Résultats du recensement de la population en 2023 (Didier)**

Nous avons reçu les résultats du comptage issus de l'enquête de recensement 2023. Il en ressort qu'il y a 881 logements d'habitation et 1 809 bulletins individuels.

**- Compte rendu de la rentrée scolaire à l'école du Petit Bois (Magali)**

109 élèves étaient présents à la rentrée scolaire.

Un seul service à la cantine est mis en place à la rentrée. Un cheminement piétonnier a été ouvert (ancien château d'eau) pour la sécurité des enfants.

⇒ Plusieurs élus évoquent le problème du refus par le directeur de l'école d'inscrire des enfants de 3 ans à l'école.

⇒ Suite au non-renouvellement du contrat de travail de Stéphanie Madrid, nous n'avons plus de directeur de garderie.

Après échanges avec Marina Landemaine, cette dernière, après plusieurs relances, ne veut pas passer le BAFD, malgré son temps plein qu'elle voulait et qu'elle a obtenu.

Par conséquent, la garderie n'est plus agréée et donc nous n'avons plus les aides de la CAF, ce qui représente environ 10 000 € par an.

**- Réunion des « aventuriers du Canal » le 12 septembre 2023 à 19h30 en Mairie (Etienne)**

Une réunion est organisée à la Mairie le mardi 12 septembre 2023 par M. Gérard Madiot et Dominique Chevallier qui font des recherches sur l'histoire du Canal. Les habitants d'Aron sont associés à cette recherche.

**- Repas du CCAS du dimanche 08 octobre 2023**

Le traditionnel repas du CCAS aura lieu le dimanche 8 octobre 2023 à la MCL. Le repas est assuré par le restaurant l'Hermine d'Aron.

**- Elections sénatoriales du dimanche 24 septembre 2023**

Les grands électeurs (Etienne GIFFARD, Martine LIGER, Didier LEFOULON, Magali BRETEAU et Thierry MALENFANT) sont convoqués le dimanche 24 septembre 2023 pour élire les sénateurs. Rendez-vous à 10 h à la Mairie pour le départ sur Laval.

**- Synthèses des rencontres Mayenne Communauté le 05 octobre à St Georges Buttavent (Etienne)**

Les élus de Mayenne Communauté sont invités à une présentation de la synthèse des rencontres du secteur du mois de juin le jeudi 5 octobre 2023 à 18 h 30 à St Georges Buttavent.

**- Achat de bancs :**

4-5 bancs seront achetés dont un sera remis à l'abri pique-nique suite à la disparition d'un banc.

**- Club US Aron :**

Le nouveau bureau a demandé à rencontrer les élus. Cette rencontre aura lieu le jour du prochain Conseil Municipal du 12 octobre à 20 h.

**- Réunion des commissions communales :**

Réunions commissions	Sujet	Date	Heure	Lieu
communications	Bulletin municipal	Mercredi 27 septembre	19 h	Mairie
F.A.A.	Calendrier des fêtes	Lundi 9 octobre	20	Mairie
Voirie + CAUE	Lotissement «ex scierie»	Mercredi 18 octobre	14 h	Mairie

**- Rappel de quelques dates :**

\* Moment convivial du 15 septembre 2023 à 19h30 au Club house / Elus et personnel communal

⇒ 27-28 élus seront présents. Pensez à apporter vos couverts complets

\* Visite de l'entreprise Indusprocess (M. RAVE) le samedi 23 septembre à 10 h

⇒ 9-10 élus seront présents.

\* Visite de l'entreprise Bretonnière-Dardenne le samedi 4 novembre à 10 h 30

\* Journée citoyenne du samedi 21 octobre 2023 / affiches + flyer école

**DATE DES PROCHAINS CONSEILS :**

- jeudi **12 octobre à 20 h**, 9 novembre, 14 décembre 2023 à 20 h 30

**SIGNATURES**

M. GIFFARD Etienne, Maire d'Aron	M. LEGELEUX Philippe, Secrétaire de séance
	